

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 27 mars 2026

Le 27 mars 2026, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 23 mars, s'est réuni à 17 heures en séance publique sous la présidence de Monsieur **Louis BONNET**, Doyen du conseil.

A titre tout-à-fait exceptionnel au principe suivant lequel le conseil doit se tenir et délibérer en mairie, compte-tenu de l'exiguïté de la salle et de la forte affluence attendue pour cette séance d'installation du conseil municipal, cette dernière a eu lieu à la salle Montagard. Outre les membres du conseil et le personnel nécessaire au bon déroulement de la séance, le public qui le souhaitait a donc pu y assister.

**Étaient présents :** M. Stéphane CLAUDON, Mme Catherine BLONDEAU, M. Bruno GANDON, Mme Maria DUFOUR, M. Frank SOUCIET, Mme Christelle D'ANCONA, M. François TORSIELLO, Mme Fabienne VARETTE, M. Damien MERCIER, Mme Stéphanie DAVAU, M. Emmanuel SAMBAIN, Mme Ortenzia MONTAGARD, M. René-Louis BERNARD, Mme Yasmine BROYER, M. Jean-François BADIER, Mme Françoise ZUCCALMAGLIO, M. Éric ISTRE, Mme Annick FAVRE-ARTIGUES, M. Jean-Marc ERRECADE, Mme Patricia LEVY, M. Mohamed EL FARHI, Mme Léa BAGNOL, M. Louis BONNET, Mme Sophie CLÉMENT, M. René CECCHETTO, Mme Joséphine AUDRIN, M. Jean-Louis BOURRIÉ, Mme Sandrine DAUSSANGE, M. Jean-François CLAPAUD.

**Ont donné procuration :-**

**Absent(s) :-**

<p><b>Conseillers en Exercice : 29</b> <b>Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 29</b> <b>Procurations : 0</b> <b>Quorum : 15</b></p>
---

### Informations

La séance a été ouverte sous la présidence de M Louis BONNET, Doyen et maire sortant : [NDRL suite demande de M BONNET lors de la séance du conseil du 7 avril 2026, l'intégralité de son discours- qu'il a transmis - est repris ici] :

*« Bonjour aux Mazanaises et aux Mazanais présents pour assister à ce Conseil Municipal d'installation. Je vous reçois dans cette salle Montagard car la salle du conseil au 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville ne peut accueillir que 63 personnes pour des raisons de sécurité.*

*Je félicite tous les élus et les votants mais je regrette le taux d'abstention, près de 38% ce qui signifie que tout au long du mandat, les élus et les agents travaillent pour l'ensemble de la population mais finalement 1 mazanais sur 3 ne s'intéressent pas aux projets, réalisations et autres services proposés par la commune. C'est sans doute un phénomène de société et un peu les conséquences des villages dortoirs. Je veux remercier les agents de la commune qui tous les jours s'impliquent pour faire de Mazan un village agréable à vivre. L'équipe des cadres a été renouvelée à 80% et aujourd'hui elle est totalement opérationnelle avec des collaborateurs compétents. Je leur fais confiance pour vous aider dans la prise en main des dossiers.*

*Je remercie également les élus qui m'ont accompagné durant ce dernier mandat et qui ont pris à bras le corps les dossiers pour faire avancer notre village vers plus de services, de sécurité, d'animation, de social (non seulement nous avons doublé les effectifs du CCAS, ses moyens financiers sont passés de 5 000 à 14 000 euros et nous avons construit ou mis en chantier autant de logements sociaux en 6 ans que mes prédécesseurs en 30 ans.*

*Il est d'usage pour les conseils d'installation de faire le point sur la situation financière, et patrimoniale de la commune.*

*En 6 ans nous avons baissé l'endettement. Il ne reste plus aujourd'hui que les gros emprunts liés à la construction de la Boiserie et de l'école de la Condamine. Durant les 6 ans du mandat nous avons dégagé chaque année un résultat positif pour un total de 4 800 000 €. Pendant ces 6 ans nous avons investi pour plus de 14 000 000 €. Nous avons dû reprendre les terrains de la Ferraille nord pour un montant de 1 millions d'euros et réalisé un lotissement communal. Il ne reste plus qu'un lot à la vente et l'opération sera équilibrée.*

*Si la masse salariale a augmenté, c'est pour adapter nos effectifs aux besoins exprimés par les Mazanais et les Mazanais. Je rappelle qu'en début de mandat j'ai demandé au service RH de régulariser la situation salariale d'un certain nombre d'agents. Je ne suis pas de gauche, vous le savez, mais je n'accepte pas l'injustice salariale que mon prédécesseur appliquait. Nous avons eu 40 000 euros de rattrapage sur des indices, des primes qui avaient été « oubliés » pour certains agents.*

*Nous avons géré la charge des pénalités pour le manque de logements sociaux. Elle a doublé en 6 ans. Elle est à plus de 210 000 euros et j'espère que le programme de logements sociaux que nous avons mis en place permettra de la diminuer ou en tout cas de ne pas subir d'augmentation. Nous avons refusé la garantie d'emprunts demandée par Grand Delta car nous la jugeons inacceptable (des durées de plus de 40 ans) qui nous pénalisent sur nos possibilités d'emprunt pour des projets communaux et engage le village sur plusieurs générations.*

*Au niveau du patrimoine immobilier de la commune, nous avons vendu la maison Gondoin et nous avons fait l'acquisition du bâtiment de la Caisse d'Epargne, du local commercial du bar de la Lavande, et des locaux du bord de l'Auzon (2 logements, un commerce, une remise et une friche industrielle). Nous avons également repris le bâtiment des Arcades (logements sociaux).*

*J'ai entendu que vous aviez l'intention de faire un audit financier de la commune, Vous pourrez vérifier qu'il n'y a pas eu de détournement, d'enrichissement personnel, de favoritisme sur les fournisseurs. Comme dimanche dernier madame Montagard m'a reproché d'acheter des « oreillettes » à un artisan pâtissier d'un village de l'Hérault proche des origines de mon épouse laissant planer que j'aurai peut-être favoriser ce choix. En fait ces oreillettes son achetées pour les « thé dansant », notre fournisseur est grossiste de Cavaillon. Le carton de 2 kg coûte 30 €. Vous pourrez rechercher un fournisseur sur Mazan mais à ce prix ça sera difficile. Personnellement je n'ai jamais présenté aux services financiers une facture de restaurant, d'hôtel, ni de remboursement de frais de déplacement. Et nous n'avons pas augmenté le taux de la fiscalité des taxes foncières bâtie et non bâtie.*

*Pour ce prochain exercice, je vous annonce une bonne surprise. L'été dernier suite au décès d'un Mazanais nous avons appris que nous étions cohéritier d'une villa sur le quartier des Garrigues. Vous démarrez donc avec un bonus. Les cohéritiers m'ont demandé de ne pas faire de publicité sur le nom de la personne décédée.*

*Avant de passer à l'élection du maire, je souhaite faire un commentaire sur le déroulement de la campagne électorale. Généralement il y a toujours un affrontement « projet contre projet ». Le bilan peut être également critiqué mais rarement les personnes sont mises en cause dans leur intégrité. C'est le volet humain que vous souhaitez mettre en avant pendant votre campagne qui doit primer. Mais pour cette élection je considère que le volet humain a été mis de côté ou alors nous n'y donnons pas le même sens.*

*Je veux en venir à l'affaire Pélicot dont vous avez fait un peu votre fonds de commerce tout au long de vos rencontres avec les habitants et dans vos réunions : « j'ai eu honte pour Mazan ! par ces propos, le maire m'a fait honte ! » disiez-vous.*

*Et ce point me touche plus particulièrement. Il mérite quelques explications. En septembre 2024 au moment du jugement le Parquet d'Avignon a déclaré avoir donné des accréditations à plus de 300 journalistes venant de toute la planète. Et tous ces journalistes sont venus à Mazan. Tous les matins on voyait 2 à 3 équipes sillonner les rues du village rentrer dans les bars, les commerces et interpellés les mazanais. Si la première semaine ils étaient bien accueillis, très rapidement les mazanais ont fui les interviews. Pour ne pas donner l'impression que cette affaire Pélicot nous laissait indifférent, j'ai fait l'effort de recevoir les journalistes. Si au début certaines questions étaient basiques sur notre*

connaissance de cette famille, il y a eu progressivement des questions plus surprenantes pour ne pas dire « tordues » du genre, « peut-on visiter la villa ? Pourquoi n'organisez-vous pas un couvre-feu ? allez-vous baptiser la place de la mairie « place Gisèle Pélicot ». Mais je ne suis pas un surhomme, j'ai fini par perdre pied. La place de la mairie, c'est la place du 11 novembre avec le monument aux morts avec le nom de plus de 80 jeunes Mazanais « Morts pour la France » aux combats ; Alors oui, j'ai stoppé la discussion et j'ai quitté les journalistes en prononçant des commentaires indécentes sous le coup de la colère, j'ai mis fin à l'interview alors que j'étais toujours filmé et enregistré à mon insu. Ces commentaires ont été exploités et très largement diffusés dans les réseaux sociaux. Je me suis excusé, mais c'était trop tard. A partir de là j'ai reçu par mails, réseaux sociaux, téléphones des centaines d'injures, de menaces, tous les jours, pendant plusieurs semaines sur ma personne et sur ma famille. Le personnel d'accueil de la mairie a également souffert de l'agressivité de ces messages. Nous les avons mis en retrait avec un suivi médical tellement c'était violent. Moi j'ai résisté tant bien que mal avec le soutien de mes amis. Mais mon épouse, je n'ai rien fait pour la protéger. Devant cette avalanche de méchanceté, elle n'a rien dit mais a souffert. Aujourd'hui elle a besoins de moi au quotidien. J'ai perdu la mairie, mais je vais tenter de sauver Monique. Il faut toujours trouver un côté positif à la défaite.

Bien sur cette volonté que vous avez eu depuis le début de la campagne électorale de monter les Mazanaises et les Mazanais contre moi en me calomniant, en me dénonçant comme celui qui fait honte à notre village l'a encore plus fragilisée. La mise en circulation sur les réseaux sociaux de la vidéo de la BBC par vos supporters anonymes biens sur, les tags de violeurs sur mes affiches : c'est indigne, c'est honteux ! Pour compléter sur la campagne, reconnaissez que je vous ai offert bien malgré moi un boulevard de points à critiquer : L'adressage c'est une loi que j'ai appliquée mais une action impopulaire. Il en reste encore...

La voie partagée entre Mazan et Carpentras et sa limitation de vitesse à 30 km/h. Cadeau de la Cove ! La plainte pour harcèlement des policiers reprise dans la presse juste avant les élections.

Je vous ai parlé de la situation financière de la commune, mais pour votre PPI je vous donne juste la liste des projets en cours et en préparation : rues de Tournelle et de l'Auzon : fini dans 2 mois.

Abribus du CM Enfants : vous l'inaugurez prochainement. Ombrière sur le boudrome : le pc est déposé. Changement des menuiseries du dojo. Il n'a que 5 ans mais... Rénovation du Cosec ; les devis sont là et le programme est en place. Adaptation énergétique de l'école. Le programme est prêt pour 2027/2028. Recalibrage de l'Auzon avec l'EPAGE. J'arrête là mais sur ces opérations, il y a déjà des engagements, des devis, des subventions.

Je vous souhaite de mener à bien toutes ces opérations et tous vos projets en respectant votre engagement de ne pas augmenter la fiscalité locale.

Faites-nous la démonstration de ce que vous savez faire. Avec mes amis, nous suivrons votre travail et tiendrons informés les Mazanais. Bon courage et merci aux Mazanaises et Mazanais ».

La parole est ensuite donnée à M. Jean-François CLAPAUD [NDLR : conseiller municipal d'opposition, unique représentant de la liste « Mazan Solidaire »] :

« Avec tous mes colistiers, je remercie sincèrement les Mazanaises et les Mazanais qui se reconnaissent dans une gauche sociale, écologique, solidaire et qui ont adhéré à notre programme par leur vote.

Ces électeurs ont voté, pour une victoire bien sûr, mais aussi pour des idées, une vision, une sensibilité politique. Malgré de fortes pressions pour nous désister, par fidélité à nos valeurs, par fidélité à nos convictions, par fidélité à la parole donnée et par respect pour nos électeurs, nous avons fait le choix de continuer. L'élection leur appartient. Ce n'est ni aux appareils politiques, ni à d'autres citoyens, de décider pour eux ce qu'ils doivent voter. Ces dernières élections, on a souvent voté contre rarement pour en favorisant ainsi le manque d'intérêt pour la politique et l'absentéisme. Que devient alors la démocratie ? Tous les citoyens ont le droit d'être représentés.

Sans notre engagement, notre résistance, notre détermination, aujourd'hui la gauche aurait disparu du conseil municipal privant ainsi une partie de la population de la voix qu'elle nous a confiée.

*L'opposition a un rôle fondamental dans la démocratie. Elle contrôle, questionne, propose des alternatives. Faire de la politique, ce n'est pas seulement additionner des voix mais être au service de l'intérêt général et des citoyens. La politique ne doit pas se limiter à une logique de pouvoir et j'y veillerai. Dans l'opposition depuis 12 ans, j'ai toujours fait preuve de constance, de responsabilité, de sens du devoir y compris aujourd'hui dans l'adversité. Je remercie mes colistiers pour leur implication dans cette campagne et pour leur implication future car, comme vous le savez, notre groupe est participatif. Nous préparerons ensemble les futurs conseils municipaux. Les Mazanaises et les Mazanais peuvent compter sur nous. »*

M Louis BONNET reprend la parole poursuit en faisant l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus et les déclare installés dans leurs fonctions.

Il donne ensuite lecture de la synthèse du procès-verbal des résultats de l'élection [NDLR : qui s'est tenue le 22 mars 2026] : 3 327 suffrages exprimés ; la liste « ensemble pour Mazan - tête de liste M. Bonnet » : 1 374 voix soit 41 % et 6 sièges au conseil municipal et 1 au sein de la Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin; la liste « S'unir pour réussir » – tête de liste M Claudon : 1 655 voix soit 50 % et 22 sièges et 3 au sein de la communauté d'agglomération ; la liste « Mazan Solidaire » – tête de liste M CLAUDON : 298 voix soit 9 % et 1 siège au conseil municipal.

Mme Annick FAVRE-ARTIGUES est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Il poursuit en rappelant l'ordre du jour :

« Une première délibération concernant l'élection du Maire ;  
Une seconde délibération concernera la fixation du nombre d'adjoints ;  
Une troisième visera à élire les adjoints.

Puis lecture sera faite de la charte des élus.

Enfin, un exemplaire de la charte – ainsi que des principales dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) – vous seront remis. »

**Election du maire**

**Observations :**

M BONNET indique que c'est lui, en tant que Doyen qui préside l'élection du maire.  
Il lit les articles L2122-4 et -7 du CGCT.

Deux assesseurs sont désignés : Mme Catherine BLONDEAU et Mme Sandrine DAUSSANGE.

M Damien MERCIER, membre du conseil municipal, déplace l'urne devant chaque membre du conseil municipal.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. 22 bulletins sont en faveur de M. Stéphane CLAUDON.

M BONNET indique que M. Stéphane CLAUDON est élu Maire de Mazan.

La remise d'écharpe est faite.

Le Maire - nouvellement installé remercie M BONNET, Maire sortant et Doyen de la séance, pour sa présence et la passation. Puis il assure la poursuite du conseil municipal.

**Election du nombre d'adjoints**

Monsieur le maire lit l'article L 2122-2 du CGCT puis propose le nombre maximal de 8 adjoints compté-tenu du nombre de conseiller municipaux [NDLR : 29].

<b>VOTE</b>		
<b>POUR : 28</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 1</b>
		M. Jean-François CLAUDON

**Election des adjoints**

Monsieur le maire lit l'article L 2122-7-2 du CGCT. En l'absence d'autre liste présentée, le vote des adjoints a lieu.

<b>Ordre</b>	<b>Fonction</b>	<b>Nom et Prénom</b>
1	Premier adjoint	Mme BLONDEAU Catherine
2	Deuxième adjoint	M. GANDON Bruno
3	Troisième adjoint	Mme DUFOUR Maria
4	Quatrième adjoint	M. SOUCIET Franck
5	Cinquième adjoint	Mme D'ANCONA Christelle
6	Sixième adjoint	M. MERCIER Damien
7	Septième adjoint	Mme VARETTE Fabienne
8	Huitième adjoint	M. TORSIELLO François

<b>VOTE</b>		
<b>POUR : 22</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 7</b>
		M. Louis BONNET, Mme Sophie CLÉMENT, M. René CECCHETTO, Mme Joséphine AUDRIN, M. Jean-Louis BOURRIÉ, Mme Sandrine DAUSSANGE, M. Jean-François CLAPAUD

Ensuite il est passé à la remise des écharpes à chaque adjoint.

Le maire poursuit par la lecture de la Charte de l'élu local dont un exemplaire est remis sur table à chaque élu, accompagné d'un exemplaire des dispositions afférentes du Code général des collectivités territoriales.

	<b>PROCES-VERBAL</b>
<b>Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 27 mars 2026</b>	

**Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2026.**

Monsieur le MAIRE soumet au vote le procès-verbal qui est approuvé comme suit :

<b>VOTE</b>
<b>Unanimité</b>

M CLAUDAUD fait observer que c'est cocasse que des personnes n'ayant pas assisté au conseil [NDLR : dont le procès-verbal est l'objet] puissent approuver ledit procès-verbal.

**Relevé de décisions**

Monsieur le Maire évoque les décisions posées sur table.

Date de signature	N° décision	Objet	Prestataire/Bénéficiaire /Titulaire
13/02/2026	DEC2026 _10	Convention de mise à disposition payante de la Boiserie ; Du 22/09/2026 au 24/09/2026 Montant : 2 473 €	Mme FERRARI DELTA Paris
26/02/2026	DEC2026 _11	Convention de mise à disposition payante de la Boiserie ; Du 22/09/2026 au 24/09/2026 Montant : 1 610 €	Association Vinyl Consparcy
05/03/2026	DEC2026 _12	Remboursement d'acompte (690 €) suite cas de force majeure justifié par l'organisateur	Association La Boite à Malice
10/03/2026	DEC2026 _13	Mise a dispo payante la Boiserie _Mr TALEB ANNULE ET REMPLACE DEC2025_33 Du 11/09/2026 au 14/09/2026 Montant : 3 800 €	M. TALEB
13/03/2026	DEC2026 _14	Mise a dispo payante la Boiserie Du 05/11/2026 au 06/11/2026 Montant : 350 €	Credit Agricole Alpes Provence
13/03/2026	DEC2026 _15	Mise a dispo payante la Boiserie Du 17/06/2026 au 18/06/2026 Montant : 920 €	Association TLD PROD

Aucune observation.

Il indique que le prochain conseil municipal se tiendra le 7 avril à 20h00 à la mairie.

M le Maire procède à la clôture de la séance. La séance est levée à 18h05.

Fait à Mazan, le **09 AVR. 2026**

Secrétaire de Séance

M. le MAIRE

Mme Annick FAVRE-ARTIGUES

Stéphane CLAUDON

  
